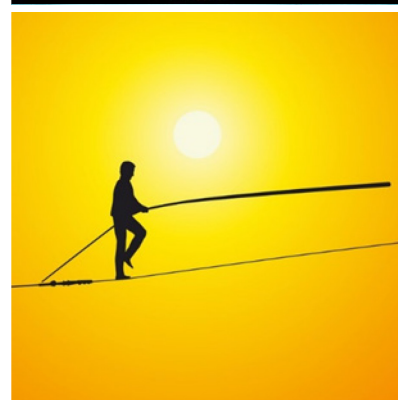


Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT



Sommaire

1	Organisation du Fonds de prévention du tabagisme	4
2	Fonctionnement du service	5
2.1	Demands de financement et commission d'experts	5
2.2	Soutien aux programmes cantonaux de prévention du tabagisme	6
2.3	Projets propres	6
2.4	Communication	11
3	Finances	12
3.1	Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions ainsi que mandats de prévention et de recherche)	12
3.2	Bilan au 31 décembre 2021	14
3.3	Compte de résultats 2021	15

Source des images : Fotolia



La prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine est efficace !

Telle l'ambition et la mission du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

L'ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme, révisée en 2020, précise à plusieurs reprises que les mesures de prévention du tabagisme financées par le Fonds doivent être susceptibles d'être très efficaces.

Mais comment évaluer si les projets sont efficaces, c'est-à-dire s'ils incitent par exemple davantage de personnes à arrêter de fumer ? Comment déterminer si les projets ont permis de réduire la prévalence du tabagisme chez les enfants et les jeunes ? Aurait-elle au contraire augmenté sans ces projets ? Répondre à ces questions représente un défi de taille : en effet, le tabagisme dépend de nombreux facteurs, en particulier de mesures structurelles comme l'impôt sur le tabac ou la publicité. Il s'agit toutefois là de mesures politiques sur lesquelles le FPT n'a aucune influence.

Il n'en demeure pas moins que le FPT attache une grande importance à des projets orientés vers l'efficacité. Il n'exige pas seulement que les requérants formulent des objectifs d'efficacité, développent un modèle d'impact et réfléchissent dès le départ à l'évaluation de leur projet. Le FPT mandatera à l'avenir davantage d'évaluations externes pour des programmes de prévention du tabagisme spécifiques afin de renforcer le regard indépendant externe. Le FPT est par ailleurs responsable de l'accompagnement scientifique du Programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ). À l'heure actuelle, un premier mandat a pour objectif de développer le système de monitoring du programme ; d'autres évaluations et mandats de recherche consacrés à des thèmes spécifiques au PEJ sont en outre prévus. Étant donné que le PEJ introduit de nouvelles approches dans la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine et que le programme vise expressément à réduire la prévalence du tabagisme chez les enfants et les jeunes, un accompagnement scientifique et une évaluation globale sont essentiels.

Depuis 2021, le FPT peut compter sur davantage de ressources humaines affectées à l'évaluation et aux recherches d'accompagnement. Les acteurs responsables de la mise en œuvre des projets s'en trouvent ainsi déchargés, mais sont toutefois tenus de collaborer avec les bureaux d'évaluation mandatés par le FPT, de présenter les bases des différents projets et de se soumettre à des questions critiques. Somme toute, ces processus ne constituent pas une fin en soi ; il s'agit plutôt de réaliser une observation systématique et d'en tirer un apprentissage commun pour pouvoir construire les projets futurs de manière encore plus ciblée, sur la base d'approches prometteuses.

J'en suis convaincu : l'orientation sur l'efficacité et son évaluation portent ses fruits. Le FPT a pour mission et pour motivation d'utiliser ses ressources de manière économique et de les investir de sorte à remplir la fonction qui lui a été attribuée : prévenir efficacement la consommation de tabac et de nicotine et, partant, réduire la prévalence du tabagisme, diminuer les souffrances et les maladies et améliorer la santé de la population de notre pays.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Jalloh'.

Directeur du Fonds de prévention du tabagisme

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé, rattaché administrativement à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et piloté stratégiquement par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que les dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT (OFPT). Il est financé par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 13,6 millions de francs en 2021.

Le Fonds de prévention du tabagisme a vocation à financer des mesures de prévention qui contribuent de manière efficace et durable à réduire la consommation de tabac et de nicotine, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. Le FPT accorde une grande importance à la création d'un cadre favorable au travail de prévention. Il fonde son travail sur sa stratégie.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du FPT est doté de 6,4 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et à la stratégie nationale Addictions.

1 Organisation du Fonds de prévention du tabagisme

Le service qui exploite et gère le Fonds de prévention du tabagisme est rattaché administrativement à la division des maladies non transmissibles de l'unité de direction Prévention et services de santé de l'OFSP.

Une commission d'experts et, si nécessaire, d'autres experts externes de Suisse et de l'étranger soutiennent et conseillent le service dans l'examen des demandes de financement.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction compétente en matière de marchés publics ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 6,4 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2021

Fonction	Nombre de personnes	Pourcentages de postes
Direction	1	80 %
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	7	510 %
Assistante administrative	1	50 %
Total	9	640 %

(état : décembre 2021)

2 Fonctionnement du service

Selon l'ordonnance sur le FPT, le service a notamment pour tâches de planifier et de lancer des mesures de prévention, de décider de l'octroi des aides financières et d'informer le public sur ses activités. Le FPT remplit ainsi une tâche de coordination essentielle pour la prévention de la consommation de tabac et de nicotine en Suisse.

Le FPT participe également aux groupes de travail pertinents sur les maladies non transmissibles et apporte une contribution active aux séances qui sont organisées dans ce cadre.

Pendant l'année sous revue, le FPT, sur mandat du Secrétariat général du DFI et en collaboration avec l'OFSP, a mené à bien les travaux de révision de l'ordonnance, ce qui a permis au Conseil fédéral d'adopter cette révision le 12 juin 2020. Parallèlement, la stratégie du FPT a été élaborée et publiée fin 2020.

2.1 Demandes de financement et commission d'experts

L'évaluation des demandes de financement adressées au FPT suit une procédure standardisée, qui est décrite sur le site Internet du FPT sous la rubrique « Demandes de financement »¹.

Depuis 2014, le service FPT procède à des analyses de financement et stratégiques obligatoires. Onze analyses de financement ont été déposées durant l'année sous revue. Le service FPT a répondu positivement à neuf d'entre elles.

Au total, 16 nouvelles demandes ont été reçues pendant l'année sous revue. Treize d'entre elles ont été acceptées, dont toutes les sept demandes cantonales en faveur de programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Une demande a été rejetée, tandis que trois d'entre elles ont été renvoyées pour révision, dont une a été approuvée en 2021 après révision.

Analyses de financement et stratégiques

	2017		2018		2019		2021	
Analyses de financement positives	7	44 %	9	41 %	6	46 %	9	82 %
Analyses de financement critiques	9	56 %	13	59 %	7	54 %	2	18 %
Total	16	100 %	22	100 %	13	100 %	11	100 %

Demandes de financement

	2017		2018		2019		2021	
Acceptées	12	67 %	10	55 %	9	90 %	13	82 %
Refusées	6	33 %	7	39 %	1	10 %	1	6 %
Retournées pour être remaniées	0	0 %	1	6 %	0	0 %	2	12 %
Total	18	100 %	18	100 %	10	100 %	16	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2017 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

Commission d'experts pour le FPT

Le service FPT examine les demandes avec le soutien d'une commission extraparlamentaire consultative permanente, conformément à l'OFPT et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2020, la commission d'experts était composée des membres suivants :

¹ <https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html>

Présidente :
M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses FMH

Vice-président :
M. **Patrick Vuillème**, retraité

Membres :
M. **Valéry Bezençon**, Université de Neuchâtel, Institut de management
M. **Raphaël Bize**, UniSanté, Centre d'évaluation et d'expertise en santé publique (CEESAN)
M^{me} **Verena El Fehri**, retraitée
M^{me} **Jocelyne Gianini**, Lega polmonare ticinese
M^{me} **Corina Salis Gross**, Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung (ISGF)

2.2 Soutien aux programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales MNT et Addictions. Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'édicter et d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. C'est pourquoi, jusqu'en 2018, ils ont pu soumettre au FPT des demandes de subventionnement de leurs prestations de pilotage dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. En 2018, toutefois, dans le cadre d'un audit de la rentabilité, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a conclu qu'il n'existait pas de bases légales suffisantes pour un tel subventionnement. Se fondant sur le rapport du CDF², le SG-DFI a décidé qu'une révision de l'OFPT était nécessaire pour assurer la conformité au droit.

L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur le Fonds de prévention du tabagisme (OFPT) en juin 2020 a permis de modifier la base légale du soutien aux cantons et de créer la sécurité juridique nécessaire. Depuis, les cantons reçoivent des contributions forfaitaires pour des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Ces contributions, qui peuvent s'élever au total jusqu'à 15 % des recettes du FPT, sont calculées selon une clé de répartition définie dans l'ordonnance et basée sur un montant de départ et un montant proportionnel à leur nombre d'habitants. Si certains cantons ne présentent pas de demande, les contributions versées aux cantons ayant déposé une demande augmentent jusqu'à un certain plafond. Les demandes de contributions forfaitaires doivent être déposées jusqu'au 30 juin de l'année précédente.

Au cours de l'année sous revue, les cantons ont pu déposer pour la deuxième fois des demandes de contributions forfaitaires dans le cadre de ce système. En 2021, sept d'entre eux (BE, BS, FR, JU, LU, SO, VD) ont fait usage de cette possibilité. Le FPT a approuvé toutes les demandes qui lui ont été soumises. Ainsi, à partir de 2022, 17 cantons au total recevront le soutien du FPT (AG, BE, BS, BL, FR, GR, JU, LU, NE, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZG, ZH).

2.3 Projets propres

2.3.1 Programme pour l'enfance et la jeunesse

La mise en œuvre des mesures prévues par le Programme pour l'enfance (PEJ) et la jeunesse a débuté en 2021. Ces mesures doivent remettre en question la normalité du tabagisme ainsi que du tabac et de la nicotine et s'adressent à l'ensemble de la société. Les besoins des enfants et des jeunes figurent au cœur du programme, et le FPT se concentre en outre sur l'adaptation de leurs cadres de vie.

Dans la mise en œuvre des mesures, le PEJ prend en compte et anticipe l'intensification de la publicité en ligne par l'industrie du tabac et de la nicotine ainsi que le probable changement des habitudes de consommation des enfants et des jeunes durant la pandémie de COVID-19.

L'acceptation de l'initiative populaire « Enfants sans tabac » devrait, espérons-le, permettre de limiter considérablement les possibilités publicitaires. Le FPT comble les lacunes des données sur la prévalence de la consommation de nicotine.

² Le rapport intitulé « Wirtschaftliche Verwendung der zweckgebundenen Mittel – Eidgenössisches Departement des Innern, Bundesamt für Gesundheit sowie Präventions- und Gesundheitsförderungsorganisationen » (résumé en français) peut être consulté à l'adresse : <https://www.efk.admin.ch/fr/publications/formation-et-social/sante/3466-utilisation-economique-des-fonds-affectes-departement-federal-de-l-interieur-office-federal-de-la-sante-publique-organisations-de-prevention-et-de-promotion-de-la-sante.html> (numéro d'audit : 17542).

Fresh Air for Free

Dans le cadre de la mesure « *Fresh Air For Free* », le FPT a invité des partenaires du programme à développer des mesures pilotes en faveur de lieux libres de fumée. En 2021, ces mesures se sont concentrées sur les lieux se trouvant dans la sphère d'influence des communes, par exemple les places de jeux ou les terrains scolaires, les arrêts de transports publics, les manifestations ou encore les espaces publics tels que les rives des lacs ou des rivières.

Le FPT a reçu six esquisses de projet : il s'est montré critique envers deux d'entre elles et en a accueilli quatre favorablement. À la suite de diverses réflexions et discussions à ce sujet, aucun projet n'a pu démarrer en 2021. Finalement, une demande déposée en fin d'année par la ville de Neuchâtel a reçu un avis favorable lors de la clôture du présent rapport.

Offre pédagogique d'éducation21

Les écoles contribuent largement au développement personnel des enfants et des jeunes. Elles leur permettent de développer des compétences spécialisées et transversales et de participer de manière active et autonome à l'organisation de la société. Le FPT a pour but de soutenir les écoles dans cette mission en leur proposant une offre pédagogique à l'échelle nationale.

À la suite du projet Expérience non-fumeur, mené pour la dernière fois durant l'année scolaire 2020/2021, le FPT fait élaborer cette nouvelle offre, qui s'appuie sur les plans d'études des différentes régions linguistiques et apporte une contribution concrète à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD). Le mandat de trois ans pour élaborer ce projet a été confié à la fondation éducation21. De concert avec des classes et des spécialistes, la fondation éducation21 élaborera d'ici l'été 2022 les premiers modules de la nouvelle offre destinés aux élèves du secondaire I. D'ici l'été 2023, elle les développera et les complétera par des offres destinées aux classes du secondaire II. Les écoles intéressées pourront ensuite accéder à toutes ces offres, qui seront développées en permanence. Les travaux ont débuté en août 2021, parallèlement au début de l'année scolaire 2021/2022. Les classes peuvent proposer des idées de séquences d'enseignement, les tester et les mettre à l'épreuve.

Transparency and Truth

La mesure « *Transparency and Truth* » permettra au FPT de présenter des faits en lien avec le tabac et la nicotine, lesquels porteront notamment sur la production et la commercialisation ainsi que sur les activités de l'industrie du tabac. Le FPT collaborera avec des jeunes et des spécialistes pour traiter des informations, les publier sur un site Internet et les communiquer via les réseaux sociaux. Le FPT a confié ce mandat à Oxysuisse en décembre dernier.

Cool and clean

Les possibilités qu'offre le sport associatif organisé pour aménager un cadre de vie bénéfique pour la santé et favoriser l'accessibilité aux enfants et aux jeunes via les structures des fédérations sportives permettent au PEJ de mener des activités de prévention efficaces et ciblées. Le FPT finance donc le programme « *cool and clean* » de l'Association faitière des fédérations sportives suisses Swiss Olympic dans le cadre du PEJ.

En 2021 et 2022, Swiss Olympic et le FPT travaillent ensemble sur la synergie entre le programme « *cool and clean* » et le PEJ.

Utopia

« *Utopia* » (dénomination provisoire) ambitionne de devenir une plateforme virtuelle et innovante codéveloppée par des enfants et des jeunes. Cette plateforme à caractère ludique et informatif vise à mettre à disposition et à relier entre elles toutes les mesures, offres et activités conçues par et pour les enfants et les jeunes.

Le mandat de mise en œuvre de la plateforme a été confié aux agences Dept et Bitforge. La phase de conception s'est articulée autour de plusieurs *design sprints* consacrés notamment à la communauté, au *storytelling* à la narration et à l'élaboration des mécanismes de la plateforme.

Projets de partenaires

Le FPT a approuvé en 2021 la demande de l'organisation RADIX « *Communities that Care. Multiplikation* ». Ce projet a pour objectif de permettre aux communes de planifier des activités de prévention et de promotion de la santé en se fondant sur des données probantes et de mettre en réseau tous les acteurs clés. Le cycle de multiplication actuel établit le projet dans 40 communes de quatre cantons alémaniques. Le projet, qui a débuté le 1^{er} novembre 2021, durera quatre ans et s'inscrit dans le cadre du PEJ.

Communication et mise en réseau

Avec la mise en œuvre de mesures de communication ciblées, le FPT souhaite attirer l'attention de la population sur la situation en matière de consommation de tabac et de nicotine en Suisse. En

parallèle, les partenaires et les personnes intéressées doivent connaître les offres du PEJ et les modalités de participation.

Au cours de l'année sous revue, le FPT a développé le slogan « *Free. Fair. Future.* », son identité visuelle ainsi que différents outils de communication. Depuis le milieu de l'année 2021, il fait ainsi parvenir à ses partenaires la newsletter « *Free. Fair. Future.* » du PEJ. La description du PEJ a en outre été ajoutée au site Internet du FPT, et le lancement est prévu pour 2022.

À la mi-décembre 2021, une séance d'échange a été organisée avec les partenaires du PEJ, à l'occasion de laquelle les responsables du programme ont présenté l'avancement de l'élaboration des mesures ; un atelier sur le thème de l'engagement a également eu lieu.

Les travaux de communication et de mise en réseau ont été confiés à l'agence Bernet Relations, qui collabore avec l'agence Heyday pour la conception de l'identité visuelle.

Défi particulier en 2021

L'ancien responsable de programme, Markus Studer, a quitté la direction du programme en 2021 pour reprendre la responsabilité des domaines de mesures. Le 1^{er} novembre 2021, Rita Bürgi a repris la direction du programme.

2.3.2 Action coordonnée destinée aux adultes (arrêt du tabagisme)

Concernant l'arrêt du tabagisme, le FPT a continué à promouvoir l'idée d'un « guichet unique » au niveau national durant l'année sous revue. Grâce à cet accès unique, les fumeuses et fumeurs doivent pouvoir accéder facilement à différentes offres adaptées à leurs besoins.

Le FPT renforce par ailleurs le réseautage entre les offres de différents acteurs, ce qui exige une collaboration étroite entre eux. Dans la mesure où tous les efforts ne se concentrent plus exclusivement sur la catégorie des « projets », l'ensemble du système doit pouvoir réagir rapidement à l'évolution des enjeux dans le monde VUCA³, sans toutefois tomber dans l'activisme. Les deux dernières années de coronavirus ont démontré l'importance de cette capacité d'adaptation.

Le projet comprend à l'heure actuelle, entre autres, un site Internet commun (stop-tabac.ch) et un projet de réseaux sociaux à forte visibilité qui met à contribution les groupes cibles (mois sans tabac). L'année prochaine, une offre plus moderne de consultation spécialisée dans la désaccoutumance au tabac devrait s'y ajouter à travers différents canaux (*blended counseling*) et élargir ainsi la ligne stop-tabac actuelle.

Dans le contexte médical, l'objectif est de concrétiser la convergence interprofessionnelle. Le FPT collabore à cet effet avec les acteurs de la prévention du tabagisme et fait appel, là où possible et opportun, à des représentants d'autres institutions de prévention de la dépendance.

Toutes les autres offres reposent sur les besoins des fumeuses et fumeurs, ce qui implique d'avoir une connaissance approfondie du groupe cible et de ne pas proposer une solution unique. C'est pourquoi le FPT a notamment mandaté un projet de recherche visant à élaborer des profils de groupes cibles (cf. 2.3.2). Par chance, cette analyse tombe durant une période de profond changement (en raison du COVID-19), ce qui permet au FPT d'analyser directement l'évolution des conditions-cadres et d'en tenir compte dans le développement de ses offres.

Plateforme stop-tabac.ch

Le Fonds a chargé l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) de créer le site Internet stopsmoking.ch et de le fusionner avec le site actuel de stop-tabac.ch. stop-tabac.ch doit rassembler toutes les informations pertinentes pour arrêter de fumer sur une seule et unique plateforme et atteindre le plus grand nombre de fumeurs souhaitant arrêter leur consommation. Les besoins des fumeurs figurent au centre de cette démarche, ce qui constitue une nouveauté pour la prévention du tabagisme.

Au cours de l'année sous revue, les contenus existants ont été complètement révisés et enrichis à l'aide d'illustrations et de vidéos. Par ailleurs, le site présentera de manière accessible des offres d'aide à l'arrêt du tabagisme proposées par des acteurs nationaux et cantonaux. Le remaniement se poursuivra en 2022.

Mois national sans tabac via les canaux en ligne

Après « J'arrête de fumer » (Romandie) et « *Stopgether* », le FPT finance un nouveau projet visant à encourager, par l'intermédiaire des canaux en ligne, le plus grand nombre de personnes qui le souhaitent à arrêter de fumer ensemble à une date définie. Les participantes et participants sont préparés à l'arrêt du tabagisme et accompagnés tout au long du mois par des messages motivants et des informations ou offres concrètes. Les évaluations des projets menés jusqu'ici ont montré que

³ VUCA est un concept tiré du *management* et tente de décrire le monde actuel. L'acronyme, anglophone, signifie « *volatility, uncertainty, complexity, ambiguity* », soit « volatilité, incertitude, complexité, ambiguïté ».

l'entraide sociale entre des personnes dans la même situation est déterminante pour le succès. Le mois sans tabac met donc l'accent sur la désaccoutumance commune. Cette offre d'un mois constitue un complément numérique à d'autres offres de désaccoutumance tabagique proposées durant toute l'année aux personnes souhaitant arrêter de fumer. Le mois sans tabac met également l'accent sur les groupes cibles auxquels les offres de prévention existantes n'ont guère accès (p. ex. groupes socialement défavorisés). Impact Hub Genève a été mandatée par le FPT pour concevoir et réaliser ce projet.

Comité d'expertes et d'experts sur la désaccoutumance au tabagisme et à la nicotine

Le manuel relatif à la consultation spécialisée dans la désaccoutumance au tabac contient de nombreuses recommandations et orientations précieuses à ce sujet. À l'heure actuelle, celles-ci n'ont toutefois jamais été approuvées ni officiellement ni par l'ensemble des groupes professionnels. Le manuel doit faire l'objet d'une révision afin de tenir compte des nouveaux développements (p. ex. cigarettes électroniques), raison pour laquelle le FPT fait élaborer des « Recommandations pour la désaccoutumance au tabac et à la nicotine ». À cet effet, il met sur pied un comité d'expertes et d'experts composé de professionnels de la santé qui utilisera et développera les bases existantes. Le comité assumera également d'autres tâches dans le cadre de son mandat et garantira, par son expertise, que les différents projets financés par le FPT pour la désaccoutumance se fondent sur des bases communes.

Les membres du comité d'expertes et d'experts sont issus de plusieurs groupes professionnels et couvrent aussi bien les aspects scientifiques que pratiques. Ils sont nommés par le FPT, qui a chargé AT Suisse de mettre sur pied cet organe et de le soutenir sur le plan administratif.

Profil de compétences en addictions et tabac

Le FPT souhaite harmoniser les offres de formation en matière de consultation pour la désaccoutumance tabagique. À cet effet, il élabore en collaboration avec l'OFSP un profil de compétences sur les addictions et le tabac. Sur cette base, le FPT évaluera si des professionnels de la santé non-médecins disposant des compétences nécessaires peuvent également facturer des prestations de conseil aux caisses d'assurance-maladie.

Le mandat « Profil de compétences sur les addictions et le tabac » a été attribué à l'entreprise Interface Politikstudien. La procédure prévoit que les acteurs travaillant sur le terrain soient impliqués activement dès le début de l'élaboration du profil de compétences.

Libre de tabac, tous ensemble. Prévention et arrêt du tabagisme avec les groupes de population défavorisés

Le FPT soutient une offre facilement accessible de l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISFG) de l'Université de Zurich, qui soutient l'arrêt du tabac chez les personnes au statut socio-économique précaire. Le tabagisme est plus répandu que la moyenne parmi ce groupe de population qui, dans le même temps, peine à accéder au système de santé et aux offres de prévention.

Le projet s'articule autour de vidéos interactives diffusées en direct et de deux ateliers gratuits animés par des médecins et des coachs formés à l'arrêt du tabac. Le contenu est proposé en français, en allemand, en italien, en turc, en albanais, en serbe, en bosniaque, en espagnol et en portugais. Le projet s'adresse aux personnes au statut socio-économique précaire, qu'elles soient issues de la migration ou fassent partie de la population indigène. Toutes les phases du projet sont élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les groupes cibles.

Défi particulier en 2021

En 2021, le FPT a dû démontrer qu'il était en mesure de réagir rapidement et avec agilité aux nouvelles situations, et ce pas uniquement en raison du COVID-19. Il était initialement prévu d'organiser les projets d'arrêt du tabagisme autour de plusieurs consortiums d'organisations actives dans la prévention. La collaboration s'étant toutefois avérée compliquée, le FPT y avait mis un terme d'un commun accord fin 2020 / début 2021.

Le Fonds a saisi ce développement comme une opportunité : en peu de temps, il a pu mandater les projets « stop-tabac.ch » et « mois sans tabac ». Le FPT dispose ainsi de plus de contrôle, notamment en ce qui concerne l'harmonisation entre les différentes offres.

Ce processus n'est pas encore terminé : la transformation de la ligne stop-tabac actuelle en un Centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme est prévue en 2022. Cette offre viendra compléter les autres projets nationaux en cours et intégrer un système de conseil cohérent.

2.3.3 Recherche et évaluation

En 2021, un nouveau poste consacré à la recherche et à l'évaluation a été pourvu. Le cahier des charges comprend l'attribution de projets de recherche et de mandats d'évaluation ainsi que le suivi scientifique du PEJ.

Modèle d'impact et concept de monitoring pour le Programme pour l'enfance et la jeunesse

Dans ce contexte, un mandat visant à développer un modèle d'impact et, sur cette base, le concept de monitoring du PEJ a été lancé durant l'année sous revue ; d'autres évaluations et mandats de recherche portant sur des thèmes spécifiques au PEJ devraient suivre.

Élaboration de profils de groupes cibles dans la prévention du tabagisme

Depuis le début de l'année 2021, un projet de recherche est en cours en vue de développer des modèles de segmentation fondés sur des données empiriques. Ces modèles doivent permettre aux acteurs de la prévention du tabagisme et au Fonds de mieux adapter leurs activités de communication et d'intervention aux différents groupes cibles. En effet, si l'industrie du tabac connaît très bien ses groupes cibles et leur adresse spécifiquement ses produits et ses messages publicitaires, la prévention du tabagisme n'en est qu'à ses débuts dans le domaine de la segmentation de marché. Les groupes cibles sont souvent divisés en catégories approximatives (p. ex. jeunes et adultes), et les connaissances sur leurs valeurs et leurs besoins font défaut. Le FPT entend corriger ces lacunes grâce au projet « Profilage des groupes cibles dans la prévention du tabagisme », mené par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) sur mandat du Fonds.

Dynamiques sociales du comportement des jeunes en matière de santé

Durant l'année sous revue, le FPT a également subventionné le projet « Dynamiques sociales du comportement des jeunes en matière de santé » de l'Institut des sciences de la communication et de la recherche médiatique (IKMZ) de l'Université de Zurich. Ce projet étudie l'influence des nouvelles formes de communication sur les dynamiques sociales chez les jeunes de 15 à 19 ans et leurs conséquences pour le travail de prévention. L'étude se concentre sur les processus d'influence au sein du groupe.

2.3.4 Projets transversaux

Centre de compétences pour la prévention du tabagisme 2021-2026

Conformément à la stratégie FPT adoptée en 2020, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) joue un rôle important en tant qu'organisation faîtière nationale. De ce fait, le Fonds a chargé l'AT de gérer en son nom un centre de compétences qui vise à promouvoir une vie libre de tabac.

Le centre est organisé en quatre domaines d'activité stratégiques :

- Plaidoyer
- Communication
- Gestion des connaissances
- Coordination et réseautage

Les quatre domaines d'activité sont axés sur la vision de la stratégie du FPT : en Suisse, mener une vie libre de tabac et de nicotine va de soi, c'est facile et attrayant.

Nouveau service gratuit de conseils sur l'égalité des chances

Sur la base de la stratégie MNT, le FPT souhaite impliquer davantage les groupes de population socialement défavorisés dans les projets qu'il finance. Il a donc mis sur pied un service de conseil en matière d'égalité des chances en collaboration avec le Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool et la section Égalité des chances de l'Office fédéral de la santé publique. Ce service encourage et soutient les organisations requérantes à mener une réflexion approfondie sur l'égalité des chances dans le cadre de leurs offres et à la mettre en œuvre dans leurs projets.

Avec la Croix-Rouge suisse, le FPT a trouvé un prestataire approprié pour le service de conseil.

L'élément principal de la nouvelle offre réside dans l'analyse commune de l'aspect lié à l'égalité des chances entre les requérants et un expert. Ils réfléchissent ensemble à la meilleure façon d'inclure les groupes de population défavorisés et développent des solutions pour accroître l'égalité des chances dans leur projet.

L'offre de conseils est un service gratuit du FPT ayant pour objectif de soutenir les requérants. Le temps consacré reste raisonnable et est compensé par la qualité supérieure du projet.

Le service de conseil en matière d'égalité des chances opère depuis l'été 2021. Depuis novembre 2021, sa consultation est obligatoire pour les demandes de financement adressées au FPT et recommandée pour les programmes cantonaux. Dans un premier temps, le service de conseil prendra la forme d'un projet pilote de deux ans. Au cours de l'année sous revue, six organisations y ont fait appel.

2.4 Communication

En vertu de l'ordonnance qui lui est consacrée (OFPT), le FPT a pour mission d'informer le public de ses activités. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site du FPT (info@tpf.admin.ch) des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec mention de l'organisme responsable et du montant du financement, sur des expériences faites dans les projets conclus et sur d'autres thèmes d'actualité.

En 2021, le FPT a créé la nouvelle newsletter « *Free. Fair. Future.* » pour le PEJ (cf. ch. 2.3.1).

Fin mars 2021, l'OFSP a en outre mis en ligne le nouveau site Internet www.prevention.ch. Cette plate-forme réunit l'ensemble des connaissances sur la prévention des maladies non transmissibles, les addictions et la santé psychique. Elle présente les projets concrets en cours et permet ainsi de rendre la stratégie nationale plus tangible. Le FPT y est présenté en tant qu'organisation partenaire et y publie régulièrement des articles d'actualité.

3 Finances

3.1 Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions ainsi que mandats de prévention et de recherche)

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le Fonds de prévention du tabagisme en 2021. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci d'une meilleure lisibilité, les projets qui relèvent de plusieurs domaines d'activité n'apparaissent dans les tableaux que sous leur domaine d'activité principal. Les projets figurent dans la banque de données des projets sur le [site Internet du FPT](#). Un clic sur les liens suivants vous permet d'accéder directement aux différents projets.

Prévention du début de la consommation

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Communities that Care. Multiplikation	RADIX	22.10.2021-31.01.2026	556 256
Mise en place d'une offre pédagogique destinée aux écoles des degrés secondaires I et II (mandat)	éducation21	24.02.2021-31.01.2024	2 250 000
Transparency and Truth (TnT) – développeur (mandat)	Oxysuisse	15.12.2021-31.12.2023	561 024
Utopia. Prototype (mandat)	Dept & Bitforge	06.11.2021-31.07.2022	600 000
Total			3 967 280

Promotion de l'arrêt de la consommation

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Libre de tabac, tous ensemble. Prévention et arrêt du tabagisme avec les groupes de population défavorisés	ISGF, Université de Zurich	29.10.2021-30.11.2024	699 324
Mois sans tabac (mandat)	Impact Hub Genève	01.10.2021-31.12.2024	885 000
Convergence et développement des sites stopsmoking.ch et stop-tabac.ch ainsi que de l'application stop-smoking (mandat)	AT Suisse	01.04.2021–31.12.2022	1 000 156
Coordination et suivi d'un comité interprofessionnel d'experts et d'expertes sur le sevrage du tabagisme et de la nicotine dans contexte médical et les domaines connexes (mandat)	AT Suisse	05.03.2021-31.12.2024	627 891
Profil de compétences en addictions et tabac 2021-2022 (mandat)	Interface Politikstudien Forschung Beratung	13.08.2021-31.07.2022	37 494
Stop-tabac : phase de transition (mandat)	Université de Genève, Faculté de médecine, Institut de santé globale	01.01.2021-31.12.2021	107 700

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Prolongation des prestations de base de la ligne stop-tabac 2021-2022 (mandat)	Ligue suisse contre le cancer	01.01.2021-31.12.2022	969 300
Total			4 326 865

Sensibilisation et information du public

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Marketing dans l'industrie du tabac en Suisse	AT Suisse	10.02.2021-20.10.2021	52 000
Extase. Phase de conception	Expoforum GmBH	22.10.2021-30.11.2021	150 000
Total			202 000

Promotion de la coopération et de conditions-cadres favorisant la prévention

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Outils des facteurs de réussite pour les programmes cantonaux dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention	CDS	01.11.2021-31.08.2022	83 300
Développement d'un outil en ligne sur les facteurs de réussite des programmes cantonaux (mandat)	CDS	15.03.2021-30.04.2021	9 167
Centre de compétences pour la prévention du tabagisme 2021-2026 (mandat)	AT Suisse	01.10.2021-31.12.2026	4 676 883
Total			4 769 350

Promotion de la recherche

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Profilage des groupes cibles dans la prévention du tabagisme (mandat)	ZHAW	01.05.2021-31.03.2022	396 767
Total			396 767

Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Contributions forfaitaires aux programmes cantonaux conformément à l'OFPT

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé en 2022
Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine du canton de Berne	Canton BE	2022-2025	173 613
Programme cantonal de prévention du tabagisme du canton de Bâle-Ville 2022-2025	Canton BS	2022-2025	57 266
Programme intégral de prévention des dépendances du canton de Soleure 2022-2025	Canton SO	2022-2025	68 374
Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025	Canton LU	2022-2025	87 478
Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025	Canton FR	2022-2025	74 979
Programme de prévention du tabagisme 2022-2025 du canton de Vaud	Canton VD	2022-2025	142 192
Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2022-2025	Canton JU	2022-2025	40 355
Total			644 257

3.2 Bilan au 31 décembre 2021

Actifs			Passifs		
	2020	2021		2020	2021
Compte du Fonds auprès de l'AFF	16 943 372,58	19 375 225,63	Obligations de tiers	627 709,20	1 266 686,46
Compte courant OFSP	89 886,55		Compte courant OFSP		76,45
Compte de régularisation actifs	1 047 546,30	1 314 815,80	Capital au 1.1.	11 496 684,09	17 453 096,23
			Résultat annuel	5 956 412,14	1 970 182,29
			Capital au 31.12.	17 453 096,23	19 423 278,52
Total Actifs	18 080 805,43	20 690 041,43	Total Passifs	18 080 805,43	20 690 041,43

Cotisations garanties < 1 an 11 100 276
Cotisations garanties 2 à 5 ans 8 143 481

3.3 Compte de résultat 2021

Charges			Revenus		
	2020	2021		2020	2021
Charges de transfert (subventions sur la base des demandes)	4 802 412,05	7 482 467,40	Impôts	13 089 670,25	13 662 630,85
			Autres revenus (remboursements)	0,00	2 500,00
Coûts d'exploitation					
Frais de personnel	988 121,75	1 055 539,75			
Informatique	3 800,00	0,00			
Mandats de conseil	614 211,15	891 775,00			
Commissions	7 697,30	2 791,00			
Recherche sous contrat	48 978,51	185 092,04			
Traductions	62 323,45	26 870,91			
Dépenses pour la prévention	599 035,95	2 046 271,01			
Frais	436,90	390,60			
Autres dépenses de fonctionnement	6 241,05	3 750,85			
Pertes (-) / Gains (+)	5 956 412,14	1 970 182,29			
Total	13 089 670,25	13 665 130,85		13 089 670,25	13 665 130,85

Explications sur le compte de résultat

Charges de transfert

Le FPT a notamment la mission d'octroyer des aides financières à des projets de prévention sur la base de demandes de financement. Ces prestations sont octroyées en se fondant sur la loi sur les subventions. Le montant correspond à la somme de toutes les subventions versées à de tels projets en 2021. Étant donné que les subventions ne sont pas versées en une fois mais sur toute la durée du projet, ce montant n'est pas identique au montant total des projets approuvés.

Coûts d'exploitation

Comptent parmi les coûts d'exploitation, d'une part, la recherche sous contrat (p. ex. profilage des groupes cibles) et les dépenses pour la prévention (p. ex. Utopia). Il s'agit de mandats que le FPT attribue sur la base de l'art. 4, al. 2, let. a, OFPT. Ces mandats sont mentionnés au ch. 2.3. Ces coûts incluent, d'autre part, les mandats de conseil, par exemple le programme *Management Office* et les frais alloués à l'agence de communication pour le PEJ ou le *mini-tender* en tant que travail préparatoire pour la banque de données sur l'arrêt du tabagisme.

Les coûts d'exploitation comprennent également les coûts nécessaires au fonctionnement propre du service FPT, à savoir les frais de personnel, les commissions, les traductions, les frais et les autres charges d'exploitation.

Les coûts d'exploitation effectifs sont faibles. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT compte peu de collaborateurs et, d'autre part, qu'il est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui facture pas les prestations suivantes :

- expertises et assistance juridiques (division Droit) ;
- soutien du directeur du service par le supérieur hiérarchique (responsable de la division Prévention des maladies non transmissibles) ;
- traductions (section Services linguistiques) ;
- comptabilité et finances (État-major de l'unité de direction Prévention et services de santé) ;

- coordination des demandes des médias, site Internet (Section Médias et communication) ;
- soutien informatique (Section Informatique et GEVER et service Gestion des équipements) ;
- frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP. Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet. En 2021, ces coûts ont été moins élevés que l'année précédente, car aucune traduction de grande envergure n'a été nécessaire.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc.

Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP
info@tpf.admin.ch
www.tpf.admin.ch